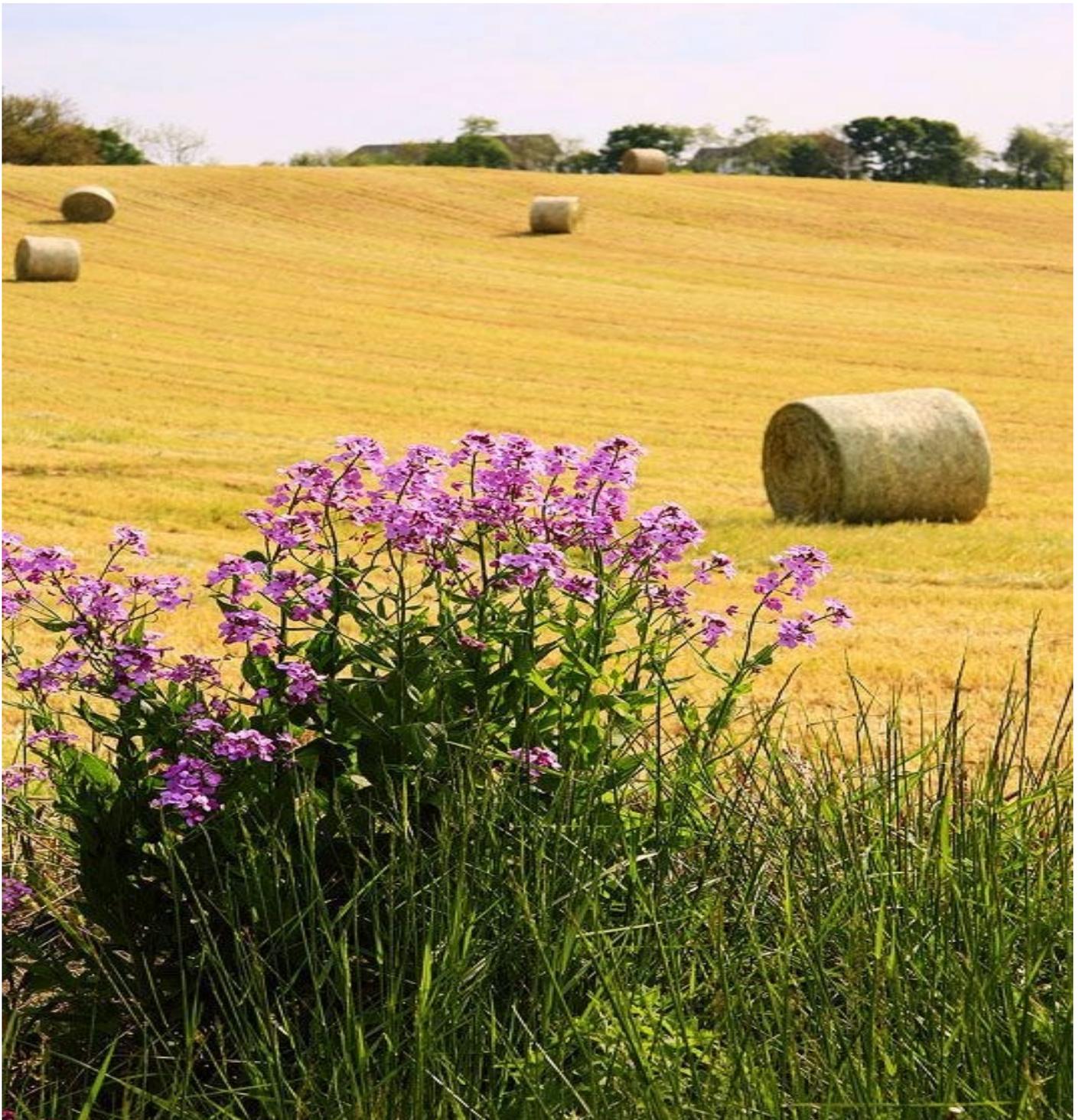




# SCHAFFHOUSE-près-SELTZ

Département du Bas-Rhin

## Bulletin communal | Eté 2021





# Sommaire

Page 2 : Sommaire

Page 3 : Budget communal

Page 4 : Informations communales

Page 10 : Vie scolaire

Page 14 : Vie associative

Page 17 : Informations diverses

Page 28 : Anniversaires des aînés

Page 29 : Mariage / Anniversaire de mariage

Page 30 : Horaires et mémo utiles

Page 32 : Informations de la mairie

# Budget communal | 2021

## COMPTE ADMINISTRATIF 2020

		<u>Prévues</u>	<u>Réalisées</u>
Fonctionnement :	Dépenses	534 860 €	673 942,23 €
	Recettes	534 860 €	923 245,49 €
	<u>Excédent de fonctionnement :</u>		<u>249 303,26 €</u>
Investissement :	Dépenses	721 615 €	153 264,03€
	Recettes	721 615 €	625 941,59 €
	<u>Excédent d'investissement :</u>		<u>472 657,56 €</u>



## BUDGET PRIMITIF 2021

### **Fonctionnement :**

Dépenses 540 800 €

Recettes 540 800 €

### **Investissement :**

Dépenses 749 300 €

Recettes 749 300 €

## **Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 :**

A compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes mais par l'Etat. En contrepartie, le taux de la Taxe Foncière des Propriétés Bâties (TFPB) 2020 du département (13,17%) est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de la TFPB de la commune est de 24,21 % (soit le taux communal 2020 : 11,04 % + le taux départemental de 2020 : 13,17%).

La commune a augmenté le taux des taxes de 2% cette année.

Taxe foncière (bâti) : de 24,21 à 24,70

Taxe foncière (non bâti) : de 55,86 à 56,98

Cotisation Foncière Entreprises de 15,61 à 15,92

# Projet | Travaux d'assainissement

Le SDEA (Syndicat Départemental des Eaux et de l'Assainissement), dans le cadre de son programme d'investissement 2020 / 2021, sera amené :

- d'une part à creuser un bassin de rétention dans les espaces verts jouxtant l'extrémité de la rue de la Forêt à Schaffhouse-près-Seltz,
- d'autre part , à créer un nouveau déversoir d'orage en amont du bassin de stockage existant en contrebas de la rue du Couvent à Seltz ( à proximité de l'ancienne aire d'évolution vtt/terrain de jeu) : les deux sites se situent sur le ban de Seltz.

Ces travaux ont pour but de réguler davantage les flux admis vers la conduite intercommunale, de préserver le milieu en stockant 315 m<sup>3</sup> d' eau de pluie supplémentaire en aval de Schaffhouse et de créer une conduite de délestage du bassin d'orage rue du Couvent à Seltz.

Ces travaux permettront de réduire les mises en charge et débordements de la conduite intercommunale en bordure de l'Eberbach ainsi que l'impact des rejets par temps de forte pluie sur le Seltzbach. Les débordements qui se produisent à proximité des habitations de la rue de la Forêt à Schaffhouse génèrent outre la pollution

déversée vers le milieu naturel, des problèmes d'odeurs et autres nuisances, par temps chaud.

L'exécution des travaux nécessite de défricher 13 ares d'espace boisé (rue de la Forêt à Schaffhouse) et 0,40 ares d'espace boisé( rue du Couvent à Seltz).

L'autorisation de défrichement a été accordée après avis des services de l'Office National de Forêts, début avril 2021.

Travaux rue de la Forêt - Vue A

Le coût global des travaux, pris en charge par la Communauté de communes de la Plaine du Rhin, s'élève à 263 956,50 € H.T. et seront réalisés par l'entreprise ROTT de Soultz-sous-Forêts à partir de début août 2021.



# Communication | Site internet

Le Conseil Municipal est heureux de vous présenter le site internet de notre commune.

Après quelques mois de travail notre site voit le jour. Cela permettra une communication plus rapide et peut-être plus accessible.

Retrouvez nous sur : [www.schaffhouse.fr](http://www.schaffhouse.fr)



## Projet | Entrée du village

Suite à la réfection de la route entre Schaffhouse et Niederroedern, la municipalité prévoit d'aménager la dernière entrée de notre village. La société HEIBY sera en charge de ces travaux. Simultanément, le panneau d'entrée sera avancé de 35 m et inclus dans cet aménagement, dans le but de laisser aux véhicules une meilleure visibilité et donc d'anticiper le ralentissement prévu par l'écluse.

## Projet | Marquage au sol

Des travaux de marquage au sol, prévus pour un montant de 2 415 € HT seront réalisés durant l'été par la société EG SIGNALISATION.



## Projet | Travaux département

La route départementale en direction d'Eberbach va être refaite en partie par la DDT (Direction Départementale des Territoires).

Elle avait été détériorée suite aux passages répétés des camions durant la réfection de la route entre Schaffhouse et Niederroedern.

# Lotissement | **Avancée du projet**

Les différentes démarches qui permettront la réalisation de notre lotissement vont lentement aboutir.

Le permis d'aménager a été obtenu le 8 juillet 2021.

Le dossier de consultation des entreprises sera élaboré par le maître d'œuvre (société BEREST et PARENTHÈSE) et présenté en mairie.

Après sa finalisation, il sera officiellement publié fin août / début septembre.

Au début du mois d'octobre, les différents marchés seront attribués aux entreprises.

Quant au bilan des investigations de l'étude faune/flore par la société ECOLOR , il a permis de constater l'absence de zone humide sur le périmètre du lotissement.

L'ensemble des enjeux faune/flore sera remis à la commune sous la forme d'une carte qui sera superposée au projet de lotissement.

Ceci étant, aucune contrainte environnementale majeure n'empêchera le projet d'aboutir.

Si aucune complication ne vient contrarier notre planning, les travaux pourront démarrer au mois de novembre.

## Projet | **Propriété rue de la Forêt**

En 2016, la municipalité a acquis la propriété située rue de la Forêt. Dans un premier temps le terrain a servi de rangement au matériel nécessaire au travail de l'agent technique en attendant la construction de l'atelier communal. Cependant les bâtiments existants étant difficilement récupérables en l'état, il nous a semblé plus raisonnable de procéder à leur démolition. Le coût de l'opération s'élève à 11750 € HT.



En concertation avec les enseignants, et en cohérence avec leurs projets, il est prévu d'aménager un potager durant les 3 prochaines années. L'endroit est sécurisé et facile d'accès pour les enfants.

# Travaux | Aire de jeux



De jeunes retraités ont prêté main-forte à notre agent afin de remettre en état, bénévolement, une des structures de jeux mais également de rafraîchir la clôture du terrain.

C'est dans une ambiance studieuse et conviviale qu'ils se sont retrouvés pour mettre leurs compétences professionnelles au service de notre commune .



# Départ à la retraite | Agent communal

Dimanche 6 juin, la municipalité de Schaffhouse-près-Seltz a enfin pu organiser la cérémonie d'honneur pour le départ à la retraite de l'ouvrier communal Julien Haar, retraité depuis 6 mois. Elle avait dû être décalée en raison de la crise sanitaire.



Outre une partie du conseil municipal, le maire Philippe Giraud a accueilli à la salle des fêtes la mère de Julien Haar, son épouse Marie-Thérèse, ses enfants et leur famille directe.

Dans son discours, le maire a rappelé que la collaboration de Julien Haar avec la commune avait débuté en juillet 2002, à raison de 10 heures par semaine. Julien travaillait alors à plein temps chez Alsace Lait. Les besoins de la commune augmentant, Julien Haar a progressivement été amené à faire de plus en plus d'heures pour la commune, jusqu'en 2009. Cette année-là, il a fait le choix de quitter l'entreprise alimentaire pour se consacrer à plein temps à la commune.

Il a ensuite évolué en réussissant l'examen d'adjoint technique en 2011. Les villageois et les équipes municipales successives ont beaucoup apprécié son sens du devoir et du travail bien fait, voire les qualités techniques et la polyvalence nécessaires à une gamme très étendue de divers travaux. Il a ainsi été sur tous les fronts, en toute saison, pour réaliser efficacement les travaux réguliers et affronter, avec une grande disponibilité, les imprévus, les déboires et contretemps si nombreux, même dans une petite commune.

À l'issue de son discours, le maire et ses adjoints ont offert un cadeau à Julien Haar et un bouquet à Marie-Thérèse. Puis les participants ont été invités à partager le verre de l'amitié, dans une deuxième mi-temps très conviviale.

## Info | Conteneur à verre

Le conteneur à verre situé auparavant au 39 rue de Niederroedern a été déplacé comme prévu Chemin des Noyers à hauteur de l'Espace Technique et Associatif.



## Info | Nettoyage de printemps



L'année dernière, en raison du premier confinement, l'opération avait été annulée. Pour pérenniser ce qui reste tout de même un geste fort de sensibilisation des citoyens aux effets néfastes de la pollution et une éducation des plus jeunes aux gestes quotidiens de respect à l'égard de la nature, le conseil municipal avait décidé de renouveler la matinée « Nettoyage de printemps » ce samedi 24 avril. Mais contrairement aux années précédentes, afin de respecter les mesures sanitaires en vigueur, la population du village n'en avait pas été informée, ni invitée à y participer.

Une partie des élus, certains accompagnés d'un conjoint ou des enfants, s'est ainsi retrouvée à l'Espace technique et associatif à 9 heures, sous un soleil franc. Munis de masques, de gilets, de pinces de ramassage ou de gants, une vingtaine de volontaires, autour du maire Philippe Giraud, se sont répartis en sous-groupes. Les uns se sont dirigés à pied vers l'accès à l'autoroute, les autres vers le passage à niveau avant Seltz, les derniers vers Niederroedern, scrutant, rassemblant et triant tout objet insolite et non naturel.

En fin de matinée, des déchets avaient certes été ramassés et plusieurs grands sacs-poubelles avaient été remplis, mais en quantité nettement moindre que les années précédentes. Parmi ces déchets retrouvés sur la voie publique ou abandonnés à sa proximité, toujours une majorité de paquets de cigarettes, de canettes ou de bouteilles de boissons, et des masques.

## Ecole | Distribution de gilets haute visibilité



Les écoliers se sont vu remettre des gilets haute visibilité par le maire accompagné de Lionel STOLTZ, adjoint en charge de la sécurité. Ces gilets ont été offerts par l'entreprise DOW de Lauterbourg.

Les élèves pourront effectuer leurs déplacements scolaires à l'extérieur de l'enceinte de l'école en toute sécurité, notamment lors de leurs sorties à vélo.

## Ecole | Equipement informatique

Afin de nous adapter à l'évolution constante de l'informatique, nous avons décidé d'acquérir une dizaine de tablettes pour les enfants de l'école. Ce projet se fera dans une démarche initiée et subventionnée par l'Education nationale. Une demande de subvention sera aussi effectuée auprès de la Communauté des Communes de la Plaine du Rhin dans le cadre de l'attribution des fonds de concours à hauteur de 30 %. La commande a été passée auprès de la société TSI pour un montant de 5 971,37 € HT.



# Ecole | Initiation à l'équitation

En plus des sorties piscine, l'école primaire de Schaffhouse-près-Seltz vient d'entamer un cycle « équitation » au poney-club de Niederroedern.

Chacune des trois classes (maternelle, CP-CE1 et CE2-CM1-CM2) va séparément passer quatre matinées au poney-club d'ici la fin de l'année scolaire.

Cette nouvelle activité est financée par les parents, la mairie et la coopérative scolaire. Les enfants sont encadrés par les enseignantes, l'ATSEM, des parents accompagnateurs et les monitrices d'équitation du club.



Les élèves, tous munis d'un gilet jaune (don de l'entreprise Dow), se rendent au poney-club à vélo. Seuls les élèves de maternelle sont véhiculés par un bus, financé par la mairie.

Ce projet a pour but de sensibiliser les enfants au respect de la vie animale, d'avoir une attitude responsable en prenant soin d'un être vivant et de pratiquer une activité physique régulière.

Ces séances d'équitation ont aussi pour objectif d'emmener les enfants vers les connaissances correspondant au « poney de bronze », une première étape de la charte du cavalier et un premier diplôme référencé par la Fédération Française d'Equitation. Il s'agit d'acquérir le vocabulaire spécifique à l'équitation, d'identifier les différents espaces du poney-club et se repérer dans un endroit inconnu, de connaître les activités et disciplines avec les chevaux, de se mouvoir correctement autour d'un poney à pied, de se tenir correctement sur l'animal et de le diriger sur des lignes droites et courbes, de trotter quelques foulées et de maîtriser la tenue des rênes à une ou deux mains.

# Ecole | Tartes flambées à emporter



Samedi 26 juin au soir, sur l'initiative de leurs représentantes, les parents d'élèves de l'école de Schaffhouse-près-Seltz ont proposé une vente de tartes flambées et de pizzas à emporter.

Comme l'expliquent Mireille Weber et Virginie Cerezo, après une fête de l'école annulée en 2020, la fête de fin d'année scolaire de 2021, en raison du calendrier de sortie des restrictions sanitaires, n'a pas non plus pu être envisagée, préparée et organisée sereinement.

Ce sont pourtant les bénéfices réalisés lors de cette fête de l'école qui permettent à la coopérative scolaire de financer en grande partie les sorties pédagogiques des élèves ou l'achat de fournitures.

Les parents d'élèves ont donc fait le choix de mener une action moins contraignante, dans le respect des normes encore en cours. Une dizaine d'entre eux est venue prêter main-forte à « Tarte flambée Thomas », qui s'est gracieusement associé à la démarche, pour accueillir le public sous un auvent et confectionner les préparations culinaires sous le préau de l'école.

Puis, en fonction des commandes, Thomas Loeffler a joué de son savoir-faire avec ses deux grands fours pour surveiller et assurer la cuisson, ainsi que l'emballage des tartes et pizzas à déguster chez soi.

Cette première opération sous cette forme inédite a visiblement été une belle réussite et sera probablement reconduite à la prochaine rentrée.

# Ecole | Bilan et prévisions

Alors que 6 élèves quittent l'école primaire, 3 nouveaux élèves seront accueillis à la rentrée scolaire de septembre. L'effectif de notre école sera de 48 élèves.

L'équipe pédagogique est composée de:

**En attente de nomination**, directrice/directeur d'école, enseignant(e) des classes de CE2-CM1-CM2

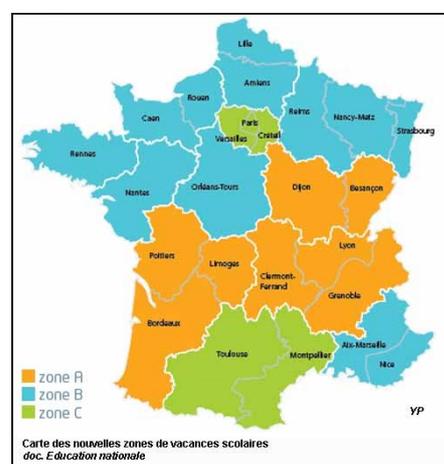
**Mme Sandrine RIEGER**, enseignante des classes de CP-CE1

**Mme Laurence CANITROT**, enseignante des classes de maternelle

**Mme Jessica SCHAEFER**, Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles.

## Horaires de l'école

	Matin		Après-midi	
Lundi	8h15	11h45	13h45	16h15
Mardi	8h15	11h45	13h45	16h15
Mercredi				
Jeudi	8h15	11h45	13h45	16h15
Vendredi	8h15	11h45	13h45	16h15



Périodes	Zone A	Zone B	Zone C
Rentrée des enseignants	Mercredi 1er septembre 2021	<b>Mercredi 1er septembre 2021</b>	Mercredi 1er septembre 2021
<b>Rentrée scolaire des élèves</b>	Jeudi 02 septembre 2021	<b>Jeudi 02 septembre 2021</b>	Jeudi 02 septembre 2021
<b>Toussaint</b>	samedi 23 octobre 2021 Lundi 08 novembre 2021	<b>Samedi 23 octobre 2021 Lundi 08 novembre 2021</b>	Samedi 23 octobre 2021 Lundi 08 novembre 2021
<b>Noël</b>	Samedi 18 décembre 2021 Lundi 03 janvier 2022	<b>Samedi 18 décembre 2021 Lundi 03 janvier 2022</b>	Samedi 18 décembre 2021 Lundi 03 janvier 2022
<b>Hiver</b>	samedi 12 février 2022 lundi 28 février 2022	<b>samedi 05 février 2022 lundi 21 février 2022</b>	samedi 19 février 2022 lundi 07 mars 2022
<b>Printemps</b>	samedi 16 avril 2022 lundi 02 mai 2022	<b>samedi 09 avril 2022 lundi 25 avril 2022</b>	Samedi 23 avril 2022 Lundi 09 mai 2022
<b>Début des vacances d'été</b>	Samedi 07 juillet 2022	<b>Samedi 07 juillet 2022</b>	Samedi 07 juillet 2022

Zone A : Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers.

**Zone B** : Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, **Strasbourg**.

Zone C : Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles.

# Association | Club Amitié Rencontre

Cela fait bien longtemps que nous n'avons plus eu l'occasion de nous retrouver lors de nos après- midis amicales.

Nous avons franchi une étape difficile en cette période de pandémie.

Etant donné que les restrictions sanitaires sont allégées ou pratiquement levées, nous envisageons de reprendre nos rencontres conviviales à partir du mois de septembre.

Pour nous permettre de nous projeter et programmer nos différentes réunions nous vous proposons de nous retrouver le mardi 07 septembre à partir de 14 heures à la salle des associations – rue de l'Eglise.

Toutes celles et ceux qui ont envie de participer à la vie associative de notre commune sont cordialement invités.

Nous souhaitons à vous tous, d'agréables vacances ensoleillées.

# Association | REPARTIR

L'Épicerie Sociale est située dans l'ancien restaurant du Meyerhof depuis le  
17 octobre 2020.

Nous organisons une journée

« **PORTE OUVERTE** »

**Dimanche le 17 octobre 2021**

**De 14 h à 18 h.**

A cette occasion vous aurez la possibilité de prendre connaissance du fonctionnement de l'épicerie et son utilité.

**Cordiale invitation à tous.**



*Repartir*

# Association | Bibliothèque

L'ouverture de notre Bibliothèque a retrouvé son rythme de croisière ! En effet, depuis le passage du couvre-feu à 23 heures à la mi-mai, la Bibliothèque est à nouveau ouverte le vendredi soir de 19 h à 20 h, en plus du lundi de 15h45 à 16h45 .

Et les lecteurs reviennent, ravis de faire provision de livres à lire . Ils nous demandent aussi de plus en plus de leur réserver des écrits d'un auteur particulier, par exemple Aurélie Valogne dont la promotion a été faite dans la presse ; ou alors d'autres titres d'un auteur dont ils ont aimé lire un premier ouvrage. Il y a aussi des demandes plus originales, par exemple Nostradamus; bien sûr nous nous empressons de réserver cela par Internet !

Mais depuis cette année les lecteurs peuvent réserver eux-mêmes, après avoir créé un compte à la Bibliothèque Départementale du Bas Rhin ; ce pas a été franchi par un lecteur ! Dans les deux cas, les livres réservés sont acheminés au local par une navette mensuelle. Et bien sûr les réservations et les prêts sont gratuits !

La Mairie nous a acheté le 8<sup>ème</sup> tome de la saga écrite par une Alsacienne, Huguette Eichwald.

Elle nous a également acheté un coffret de 2 magnifiques BD sur l'histoire de l'Alsace, agréablement dessinées et très faciles à lire. Tous ces ouvrages vous attendent !

## **Heures d'ouverture :**

*Durant l'année scolaire :* Le lundi de 15h45 à 16h45

Le vendredi de 19h à 20h

*Durant les mois de Juillet et Août :*

**uniquement le vendredi de 19h à 20h**



# Association | Olympique Schaffhouse

L'horizon semblant s'éclaircir, les compétitions reprendront vraisemblablement fin août, début septembre (consulter ultérieurement le panneau d'affichage de la commune de Schaffhouse ).

L'entraîneur Christophe AMBOS ayant réussi à maintenir la passion pour le football durant cette période difficile , l'Entente Niederroedern / Schaffhouse peut même se permettre d'engager 3 équipes cette saison 2021/22 :

- l'équipe fanion en district 5 ( match le dimanche après-midi )
- deux équipes réserves en district 8 ( match le dimanche matin )

Vu l'effectif important , il sera secondé par Ludovic FISCHER, Olivier HAAR et Maxime SCHEHR .

Le club renouvelle ses remerciements à la commune de Schaffhouse ainsi qu'aux autres donateurs pour leur soutien financier.

**Date à retenir : DIMANCHE 14 NOVEMBRE 2021 ( jour de la keawe )**

**7<sup>ème</sup> Fête de la Choucroute, à partir de midi**

*( si les conditions sanitaires le permettent )*



# Consignes de tri



A mettre **en vrac** dans le bac de tri sélectif

## Bouteilles et flacons en plastique

(vidés avec leurs bouchons jusqu'à 5 Litres)



## Papiers et cartons



## Briques alimentaires



## Acier et aluminium

Les petits emballages métalliques se recyclent : capsules, opercules, couvercles, tubes de crème, sachets et poches, blisters de médicament, dosettes café, ...



A mettre dans le bac d'ordures ménagères

## Couches, restes de repas, papiers souillés



## Plastiques non recyclables



## Verre



Uniquement les bouteilles, pots et bocaux vides sont à déposer dans le conteneur à verre de votre commune ou en déchèterie.

## Au compost



### Les déchets de préparation de repas

Épluchures, restes de fruits et de légumes, coquilles d'œufs, marc de café et thé avec leurs filtres en papier.



Penser à vos animaux familiers avec les restes de cuisine !

### Les déchets de jardin

Feuilles mortes, fleurs et plantes fanées, brindilles hachées menues, ... en petite quantité : tontes de gazon, cendres froides, papiers absorbants de cuisine et journaux.



Des composteurs sont en vente auprès de votre Communauté de Communes.



Il est strictement interdit de brûler ses déchets !

## Avant de jeter, pensez à réutiliser, donner, réparer



Associations, vides greniers, Gratis'Sel, sites (donnons.org, leboncoin, ...) pour vos livres, vêtements, jouets, appareils en état de marche, ...

Repair café, services après-vente, professionnels locaux (couturier, cordonnier, ...) pour remettre en état vos chaussures, habits, vélos, appareils ménagers, ...

Je fais preuve d'imagination pour moins de déchets (customisation de meubles ou vêtements, scapbooking/créacollage ...).

J'achète en fonction de mes besoins.

J'adopte les éco-attitudes (sac ou cabas pour faire mes courses – je repère les écolabels – je préfère les produits frais ...).

Je passe du jetable au durable : piles et cartouches rechargeable, boîte à goûter ...).

Je donne une nouvelle fonction à mes emballages (bocaux pour les confitures, boîtes pour congeler ou ranger ...).

J'entretien régulièrement mon matériel : chaîne et freins de mon vélo, peintures des volets, ...



### STOP PUB

Non aux publicités ! Que des papiers et des collecteurs.

Evitons les prospectus inutiles !

Réduisons nos déchets !



Je colle un STOP PUB sur ma boîte aux lettres, j'évite de jeter 13kg de papier par an ! (ADEME)

## En déchèterie




### Sont acceptés



• Plâtre (ne concerne pas les déchèteries de Beinheim, Betschdorf, Hatten et Wintzenbach)  
• Mobilier (ne concerne pas les déchèteries de Betschdorf, et Hatten)  
• Déchet Diffus Spécifiques DDS (ne concerne pas la déchèterie de Beinheim)

### Horaires d'ouverture des déchèteries :

du mardi au samedi  
Été : du 01/04 au 30/09 ; 9h à 11h45 et 14h à 17h15  
Hiver : du 01/10 au 31/03 ; 9h à 11h45 et 13h30 à 16h45

### Nouveauté !

Sur vos déchèteries de :

- Lauterbourg
- Wissembourg
- Niederbronn les Bains
- Woerth

Ramenez les menuiseries et fermetures en PVC.



### Ne sont pas admis



# Infos zéro déchet

n°15 juin 2021



Devenons citoyens éco-responsables

## Jardinons plus nature ! ... (1)



Apprenons à *jardiner nature* pour faire de nos jardins, balcons, rebords de fenêtres des lieux accueillants pour la biodiversité avec des gestes peu générateurs de pollution !



Depuis 2019, les particuliers n'ont plus le droit d'utiliser et de conserver des pesticides de synthèse comme les herbicides, insecticides ou fongicides (ces substances peuvent être ramenées en déchèteries).

Il est temps d'adopter des techniques d'entretien du jardin respectueuses de l'environnement ce qui n'empêchera pas pour autant, d'obtenir un potager productif et de superbes massifs de fleurs...

### Voici quelques conseils de bon sens, d'astuces et de pratiques pour un jardin Zéro Déchet...

- **BIEN CHOISIR SES PLANTATIONS**

Une plante bien adaptée à son emplacement (sol, climat, exposition, etc.) sera moins sensible aux maladies et aux ravageurs. Choisissez des variétés locales tolérantes ou résistantes aux ennemis des cultures. Éviter les espèces envahissantes comme la verge d'or, la renouée....

- **PRATIQUER LA ROTATION ET LA BONNE ASSOCIATION DES CULTURES**

pour casser le cycle de reproduction des ravageurs et limiter leur extension (œillet d'Inde et tomate – choux et cosmos).



**Mélanger les cultures courtes et longues :**

Exemple : carottes (3 mois) et radis (1 mois) ou choux (4 mois) et laitue (2 à 3 mois).

**Intégrer des plantes aromatiques :** basilic, thym, ail, ciboulette, sarriette, ...

- **APPRENDRE A BIEN GERER L'EAU**

• **Préserver l'eau du robinet.** La pluie peut être collectée en reliant les gouttières à des citernes. Les eaux de lavage des légumes sont aussi de précieuses ressources pour arroser nos plantes.



• **Arroser au pied des plantes au bon moment,** le matin de bonne heure ou tard le soir pour limiter l'évaporation en

pleine journée. Les plantes hydratées supportent mieux la chaleur extrême.

- **Espacer suffisamment les arrosages** et utiliser un pluviomètre afin d'apprécier les quantités d'eau de pluie et ainsi mieux adapter les arrosages.
- **Mettre en place un arrosage programmé et localisé** (goutte à goutte).
- **Pailler les massifs** pour atténuer les effets de la sécheresse et limiter les besoins en eau : arroser quand la terre est sèche jusqu'à 3 cm de profondeur.

- **AMELIORER LA QUALITE DU SOL DE SON JARDIN**

- **Dire NON au labour.** Retourner le sol bouleverse et détruit le milieu de vie de la faune et des micro-organismes du sol. Il est préférable de le griffer légèrement pour désherber ou décompacter avec une fourche bêche ou une grelinette.



- **Réaliser des buttes** pour augmenter la surface cultivée et le sol est ainsi mieux drainé.



- **Améliorer la structure de votre sol avec votre compost.** Vos déchets organiques sont transformés naturellement par les microorganismes en compost fertile.



de tontes de gazon frais, feuilles mortes ou broyat de végétaux assurera une couverture végétale pour atténuer les effets de la sécheresse l'été et protéger les plantes du froid l'hiver. Le paillage protège le sol de l'érosion tout en lui apportant de la matière organique et limitant l'apparition des plantes indésirables (*on prive ainsi les graines de lumière et on empêche leur germination*).

- **ADOPTER LES TECHNIQUES NATURELLES D'ENTRETIEN ET FAIRE DE LA PREVENTION**

- **Prévenir l'apparition des mauvaises herbes** en binant régulièrement votre terrain afin de stopper la germination.
- **La suppression manuelle** des mauvaises herbes respecte l'écosystème des matières organiques et des bactéries du sol qui nourrissent les végétaux.
- **Scarifier** aussi votre pelouse pour l'aérer.
- **Accueillir les espèces auxiliaires**, des petits insectes et animaux qui sont de véritables assistants pour le jardinage au naturel. Par exemple, aménager des coins de végétation dense, un point d'eau pour accueillir les amphibiens ou une haie variée, des nichoirs à oiseaux, une mangeoire en hiver, un abri pour les insectes ou encore un mur de pierres sèches pour les lézards, des petits fagots ou un tas de bois pour les hérissons et les insectes.

### **Avec des gestes simples, faisons de nos jardins des refuges de biodiversité !**

Récoltons des fruits et légumes sains et nourrissants.

#### **Quelques liens utiles :**

<https://www.jardiner-autrement.fr/>  
<https://biodiversite.gouv.fr/>  
<https://www.ecologie.gouv.fr>



Retrouvez tous les numéros du Info Zéro Déchet sur le site du SMICTOM [www.smictom-nord67.com](http://www.smictom-nord67.com)

Un autre numéro du Info Zéro Déchet sera consacré à la « **PREVENTION ET TRAITEMENT AU JARDIN NATUREL** »

SMICTOM Nord Alsace – 54 rue de l'Industrie - BP 40081 - 67162 Wissembourg Cedex - 03 88 54 84 00 - [www.smictom-nord67.com](http://www.smictom-nord67.com)

# Qualité de l'eau distribuée en 2020

## Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Mars 2021



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consulter les résultats d'analyses sur [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

Agence Régionale de Santé Grand Est

Délégation Territoriale du Bas-Rhin  
Cité administrative Gaujot  
14 rue du Maréchal Juin  
F-67084 Strasbourg

[ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr](mailto:ars-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr)  
+ 33 (0) 3 88 76 79 86

Crédit photo : fotolia.com

### Syndicat des Eaux du CANTON DE SELTZ

#### ORIGINE DE L'EAU

Le Syndicat des Eaux du Canton de Seltz (10640 habitants)<sup>1</sup> est alimenté en eau par 2 forages. Ces ressources en eau ont été déclarées d'utilité publique le 17 juin 1975 et disposent de périmètres de protection. L'eau fait l'objet d'un traitement de désinfection au chlore avant sa distribution. Les prélèvements d'eau sont réalisés aux forages, aux réservoirs et sur les réseaux de distribution.

(1) population au 01/01/2020

#### QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

39 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses ont été réalisés par le Centre d'Analyses et de Recherches, laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

##### BACTERIOLOGIE

**Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.**

- 25 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- **0 analyse non-conforme** aux limites de qualité réglementaires.
- **Taux de conformité : 100 %**

Eau de très bonne qualité microbiologique.

##### DURETE, PH

- Dureté : 27,2 °f (degré français)
- pH : 7,5

**Référence de qualité : pH 6,5 à 9**

Eau dure (calcaire) et à l'équilibre.

##### NITRATES

- Teneur moyenne : 4,7 mg/l
- Teneur maximale : 7,2 mg/l

**Limite de qualité : 50 mg/l**

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

##### CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

- Teneur moyenne en chlorures : 32,7 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 18,6 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,05 mg/l

**Références de qualité <sup>2</sup>**

**Chlorures : 250 mg/l**

**Sodium : 200 mg/l**

**Fluor : 1,5 mg/l**

(2) Valeurs guides établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution.

##### PESTICIDES

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

**Limite de qualité : 0,1 µg/l**

##### MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

**Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.**

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualités en vigueur.

#### CONCLUSION SANITAIRE

**En 2020, l'eau produite et distribuée le Syndicat des Eaux du Canton de Seltz est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.**

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.



## LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

Le nombre d'analyses effectuées pour le contrôle sanitaire dépend du nombre d'habitants desservis et du débit de la ressource (forage ou captage de source). Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement par exemple) et sur le réseau de distribution (réservoir de stockage et robinet du consommateur).

La conformité de l'eau est établie en comparant la concentration de certains paramètres à des limites de qualité ou à des références de qualité :

- une limite de qualité est une valeur seuil à respecter impérativement portant sur des paramètres microbiologiques et chimiques constituant un danger potentiel pour la santé des personnes ;
- une référence de qualité est une valeur seuil à satisfaire portant sur des paramètres microbiologiques, chimiques et radiologiques, établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau.

— **QUALITE BACTERIOLOGIQUE** : elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

— **NITRATES** : les nitrates sont des éléments fertilisants, présents naturellement dans les eaux. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources.

— **PESTICIDES** : la présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber. Par précaution, la valeur réglementaire, très basse, est inférieure au(x) seuil(s) de toxicité connu(s).

— **ARSENIC** : l'arsenic est un élément d'origine naturelle, largement répandu dans la croûte terrestre et présent à l'état de trace dans toute matière vivante. C'est un élément classé comme cancérogène. Il peut entraîner également des troubles cardiovasculaires et neurologiques.

— **ELEMENTS METALLIQUES** : il s'agit en particulier du plomb, cadmium, mercure, chrome, cuivre, nickel et fer. Leur potentiel toxicologique dépend de leur forme chimique, de leur concentration, du contexte environnemental et de la possibilité de passage dans le corps humain.

— **DURETE** : la dureté représente les concentrations en calcium et en magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé. Au contraire, le calcium et le magnésium jouent un rôle important dans la physiologie humaine et leur apport par l'alimentation est essentiel. Dans le cas d'une eau ayant une dureté de moins de 10°F, l'installation d'un dispositif d'adoucissement de l'eau ne se justifie pas.

— **SODIUM** : le sodium est un métal très répandu dans la croûte terrestre. Il est toujours associé à d'autres éléments chimiques et principalement aux chlorures. Cet élément vital participe à des fonctions physiologiques essentielles.

— **CHLORURES** : les chlorures, très répandus dans la nature, sont des composés naturels des eaux. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations.

— **FLUOR** : le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. La valeur limite réglementaire a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents). Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés...).

— **COMPOSES ORGANIQUES VOLATILS (COV)** : les COV sont des molécules de la chimie de synthèse, dérivés des hydrocarbures, ou des éléments issus de la dégradation de ces molécules. Les COV peuvent avoir, à long terme, des effets tératogènes, mutagènes ou cancérogènes.

## AUTRES RECOMMANDATIONS SANITAIRES

### Pour préserver la qualité de votre eau :

Vérifiez les matériaux constitutifs de vos canalisations et les faire changer s'il y a du plomb et ne jamais raccorder l'installation électrique à la tuyauterie pour faire prise de terre. Ce raccordement peut provoquer des phénomènes électriques accentuant la corrosion des matériaux. Dans un tel cas, il est recommandé de contacter un électricien professionnel avant toute intervention.

Si un traitement complémentaire (purificateur, osmoseur...) est installé, il doit être régulièrement entretenu et réglé par un installateur compétent afin qu'il n'y ait pas de risque de dégradation de la qualité microbiologique ou physico-chimique de l'eau lié à ce dispositif. L'eau ne doit pas être corrosive en sortie de l'installation de traitement.

# Infos | MOUSTIQUES

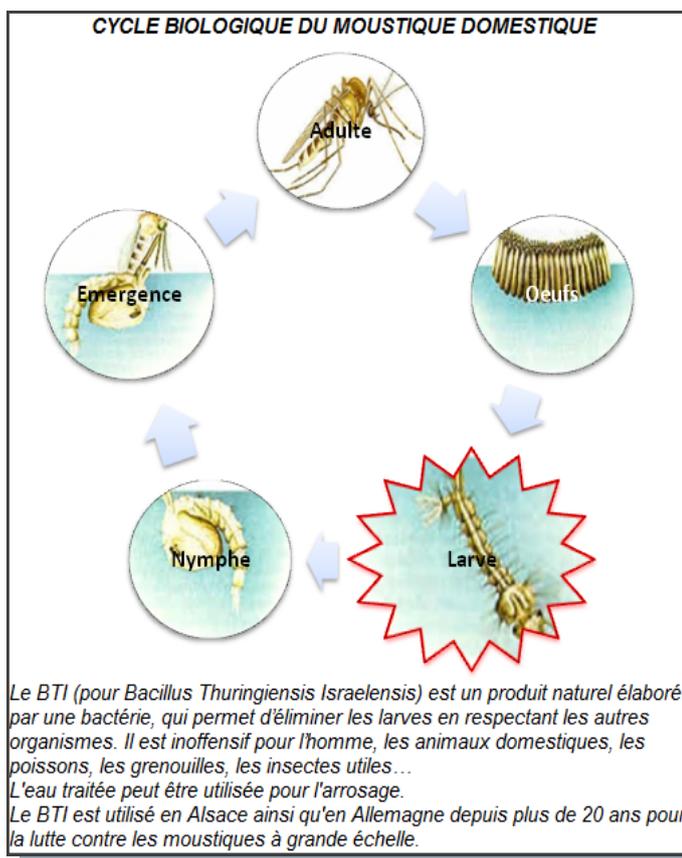
## Enfin un été sans moustiques ?

Si vous êtes piqués par un moustique chez vous, à l'intérieur de la maison ou dans votre jardin, en après-midi ou la nuit, c'est sûrement qu'il y a un petit élevage de moustiques dans les environs, à moins de 100 à 200 mètres. Et là, il n'y a que vous qui puissiez faire quelque chose : ces moustiques appartiennent certainement au genre *Culex* ou « **moustique domestique** ».

Les larves prolifèrent dans tous les récipients contenant de l'eau que l'on trouve près des maisons : tonneaux de récupération d'eau de pluie, abreuvoirs, petits bassins, récipients divers abandonnés dans le jardin, vieux pneus, ... même une bâche formant des plis où l'eau de pluie stagne peut suffire.

**Ne vous laissez pas envahir:** un moustique pond environ 200 œufs à la surface de l'eau, qui vont rapidement donner naissance à des larves puis à des adultes qui iront pondre à nouveau après vous avoir piqués. Un seul gîte peut ainsi assurer l'infestation de plusieurs maisons.

**N'invitez pas les moustiques chez vous :** supprimez tous les récipients inutiles, comblez ou étanchez les anciennes fosses, asséchez les caves inondées, élevez des poissons rouges dans les bassins, en bref faites la chasse à l'eau qui dort !



Ça grouille dans votre tonneau ? De drôles de petits vermisseaux (1/2 à 1cm) qui se tiennent à la surface de l'eau et s'enfuient quand on les dérange ... vous avez détecté des larves de moustiques! Réagissez ! Vous pouvez vous procurer gratuitement à la mairie des pastilles de **BTI « Culinx »** pour le traitement des larves de moustiques domestiques. Elles permettent d'éliminer les larves de moustique simplement, en traitant vous-même les eaux stagnantes de votre jardin en utilisant un **produit naturel**.

Mais attention, le BTI n'agit que sur les larves, **n'attendez pas que les moustiques s'envolent ! N'oubliez pas de traiter régulièrement.**



**Réduire sa facture de chauffage, Réhabiliter un logement devenu vétuste, Valoriser et Sauvegarder son patrimoine vacant, Sécuriser ses loyers ou recettes locatives, ou encore Adapter son logement ou celui d'un proche à la perte d'autonomie** sont autant de priorités sur lesquelles la Collectivité européenne d'Alsace apporte des solutions à travers son expertise technique et financière.

Vous êtes propriétaires ou copropriétaires de votre logement, la Collectivité européenne d'Alsace peut vous accompagner dans votre projet de travaux d'amélioration de votre habitat. En effet, rénover ou adapter son logement c'est améliorer son confort de vie au quotidien et diminuer sa consommation énergétique.

La Collectivité européenne d'Alsace a mis en place des appuis pour vous accompagner financièrement dans vos projets de travaux de rénovation énergétique, de sauvegarde et valorisation de l'habitat patrimonial et d'adaptation du logement liés à la perte d'autonomie avec un suivi à chaque phase de votre projet : choix des travaux à effectuer, demande de subvention, élaboration d'un plan de financement mobilisant toutes les aides possibles ou encore visite d'un professionnel spécialisé dans votre problématique de travaux (ergothérapeute, thermicien...).

Pour les propriétaires n'ayant pas de projet de travaux mais souhaitant mieux maîtriser leur consommation énergétique, des visites à domicile peuvent aussi être réalisées.

Si vous envisagez des « travaux d'amélioration de votre logement », un seul réflexe, contactez l'opérateur proche de chez vous :

pour les travaux de rénovation : La société URBAM Conseil - au 03.67.10.35.12 ou par mail [pig67@urbam.fr](mailto:pig67@urbam.fr) et consultez le site <http://www.urbam.fr> ; **hors périodes de restrictions sanitaires** permanences sur RDV à **Haguenau** (2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> jeudi du mois de 14h à 15h30 à la Maison de la CeA (3 rue des Sœurs), **Niederbronn-les-Bains** (2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> jeudi du mois de 17h à 18h à la CC du Pays de Niederbronn-les-Bains - 5 place du Bureau), **Wissembourg** (1<sup>er</sup> jeudi du mois de 13h30 à 15h à l'Unité Technique de la CeA - 22 rue Alfred Kastler Zone d'Activité Sud et 3<sup>ème</sup> jeudi du mois de 13h30 à 15h à la CC du Pays de Wissembourg - 4 quai du 24 Novembre) - **permanences sans RDV** à **Hohwiller** (3<sup>ème</sup> jeudi du mois de 16h30 à 17h30 à la CC de l'Outre Forêt - 4 rue de l'École)

pour les travaux de sauvegarde et de valorisation de l'habitat patrimonial : le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord au 03 88 01 49 59 ou par mail [contact@parc-vosges-nord.fr](mailto:contact@parc-vosges-nord.fr) ou le CAUE du Bas-Rhin (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme, et de l'Environnement) au 03 88 15 02 30 ou par mail [caue@caue67.com](mailto:caue@caue67.com)

pour les économies sur factures d'énergie : le SLIME : un chargé de visite SLIME au 03.88.76.63.01 ou [slime@bas-rhin.fr](mailto:slime@bas-rhin.fr)

pour les travaux d'adaptation du logement : le CEP CICAT au 03 88 76 16 50 ou par mail [contact@cep-cicat.com](mailto:contact@cep-cicat.com) ; **hors périodes de restrictions sanitaires** permanences à **Haguenau** (1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mercredi du mois de 9h à 11h au Centre Médico-Social - 11 boulevard de l'Europe), **Wissembourg** (1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mardi du mois de 9h à 11h au Centre Médico-Social, Cour de la Commanderie - 2A rue de l'Ordre Teutonique)

Pour toutes questions juridiques, financières et fiscales, vous avez également la possibilité de contacter l'ADIL : les consultations sont assurées par téléphone au 03 88 21 07 06, par courrier électronique (**formulaire de contact** sur [www.adil67.org](http://www.adil67.org)) ou sur rendez-vous par visioconférence toute la journée aux horaires habituels d'ouverture.

Retrouvez également toute l'information sur le site de la Collectivité européenne d'Alsace : <https://www.bas-rhin.fr/habitat-environnement/renover-son-logement/>

# Infos | Quelques règles de bon voisinage

## Déjections canines

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des **déjections canines** sur toute ou partie du domaine public communal. En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe dont le montant s'élève à 35 €

Les résidus de crottes de chiens sont interdits sur :

- les voies publiques
- les trottoirs
- les espaces verts publics ;
- les espaces des jeux publics pour enfants

Et tout cela par mesure d'hygiène publique.



## Promenades des vos animaux de compagnie

Les chiens doivent être tenus en laisse dès qu'ils sont sur le domaine public.

## Entretien des trottoirs et taille des haies ,arbres

Nous vous rappelons que vous êtes responsables de la propreté des trottoirs longeant votre propriété.

Pensez également à élaguer vos arbres et à tailler vos haies situés à proximité de la voie publique afin de faciliter la circulation des piétons.

## Syndicat des Eaux—relevé des compteurs

Le Syndicat des Eaux du Canton de SELTZ informe l'ensemble de ses abonnés que la campagne des relevés des compteurs d'eau s'effectuera du 01 juillet au 01 septembre 2021. A cet effet nos agents se présenteront à votre domicile.



Nous vous remercions de bien vouloir leur faciliter l'accès à votre compteur d'eau et de veiller à la propreté des installations des coffrets de comptage.

Mr. Jean - Luc HEYD est l'agent en charge de notre commune.

# Infos | Quelques règles de bon voisinage

## Pitié pour les chats !

Qui n'a pas eu un animal de compagnie : un poisson rouge, un hamster, un chien ou un chat. Bien sûr on s'attache à ces boules de poils ; en plus, elles éloignent les souris, les taupes.



Mais on ne les maîtrise pas aussi facilement que les chiens qu'on promène en laisse ! Ainsi, certains chats ont la fâcheuse idée de découvrir les propriétés voisines ; pire, il leur arrive de faire leurs besoins dans la terre meuble des potagers, ce qui irrite à juste titre les jardiniers ! On peut les chasser en donnant de la voix, en faisant du bruit, etc.

Inutile de les appâter avec de la nourriture empoisonnée pour qu'ils rentrent mourir chez leur propriétaire. Inutile de les tremper dans un liquide gluant, huile de vidange ou mazout : c'est ce qui est arrivé à ce chat noir et blanc, alors âgé de 2 ans ! Le shampoing n'ayant pas été suffisant pour empêcher l'empoisonnement des reins, le vétérinaire a dû le raser entièrement ! Ses poils ont mis 6 mois à repousser, mais les nouveaux protègent moins bien de la chaleur en été et du froid en hiver.

Le même chat, âgé à présent de 7 ans, castré, est rentré récemment avec une plaie sur le flanc, pouvant correspondre à une plaie due à une balle perdue ... nouvelle visite chez le vétérinaire et nouveaux longs soins.

Deux autres chats ont disparu subitement; les enfants de leur maison les ont appelés, cherchés en vain dans tous les fourrés des alentours...

Alors de grâce, un peu d'indulgence pour nos amis les chats !

# Achat | Arbres fruitiers



La Communauté de Communes de la Plaine du Rhin subventionne la plantation d'arbres fruitiers dans le but de préserver notre espace naturel et en particulier les vergers.

Cette aide permettra aux particuliers de bénéficier d'une subvention représentant les 2/3 du prix d'achat pour les arbres « haute tige », « tige » et les tuteurs.

Si vous êtes intéressé, vous pouvez prendre contact avec le délégué communal, M. ALBENESIUS Laurent au 03 88 86 85 37.



# Prêt | Banque de matériel



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE DU RHIN

3 rue Principale - BP 10003 - 67930 BEINHEIM

Tél. 03.88.53.08.28. - Fax. 03.88.53.08.29.

site : [www.cc-plaine-rhin.fr](http://www.cc-plaine-rhin.fr)

### BANQUE DE MATERIEL

	PODIUM ROULANT	1 CHAPITEAU	2 CHAPITEAUX	1 CHAPITEAU + PODIUM	2 CHAPITEAUX + PODIUM	TONNELLE 5x5	TONNELLE 6x6	REMORQUE FRIGORIFIQUE	ESTRADE AMOVIBLE	GARNITURE 1 table + 2 bancs	GRILLE EXPO
Associations	134 €	154 €	286 €	264 €	380 €	40 €	60 €	135 €	135 €	2,50 €	1,00 €
Communes	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Privés	231 €	209 €	380 €	418 €	572 €	60 €	80 €	Non louée	Non louée	4,00 €	1,00 €
Manifestations à but humanitaire	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Caution	400 €	400 €	800 €	800 €	1 200 €	100 €	100 €	400 €	400 €	10 € par garniture	0,00 €
<b>Les communes sont dispensées de cautionnement - Toute annulation donnera lieu à une facturation d'un montant de 100 €</b>											
Particularité des locations	longueur 8,21m poids 2500 kg	- sur rack longueur : 5m - poids 1400 kg	- sur rack longueur : 5m - poids 1400 kg	- sur rack longueur : 5m - poids 1400 kg	- sur rack longueur : 5m - poids 1400 kg	- nombre de tonnelles : 4 - sur rack poteaux mesurant 5m	- nombre de tonnelles : 2 - sur rack poteaux mesurant 6m	Longueur : 4m Branchement sur courant 220 V	Deux possibilités de location : 50 ou 100 m² Longueur : 4,50m sur remorque	- 50 garnitures (min. par location : 25) - Pour les privés : uniquement avec location d'une tonnelle ou chapiteau	Nombre de grilles : 20 (2x1,25m l'unité)
Moyen de transport	Tracteur ou camion	Tracteur + remorque ou camion	Tracteur + remorque ou camion	Tracteur + remorque ou camion	Tracteur + remorque ou camion	pour 1 tonnelle prévoir remorque ou tracteur	pour 1 tonnelle prévoir remorque ou tracteur	Véhicule pouvant tracteur 1400 kg + Permis E ou tracteur	Véhicule pouvant tracteur 1400 kg + Permis E ou tracteur	Véhicule pouvant tracteur 1400 kg + Permis E ou tracteur	Camionnette ou Fourgonnette
Déroulement de la réservation	1. Faire une demande de réservation écrite à l'aide du formulaire disponible à la Communauté de Communes ☎ 03.88.53.08.28 ou par courriel à <a href="mailto:rachel.gressel@cc-plaine-rhin.fr">rachel.gressel@cc-plaine-rhin.fr</a> 2. Remettre à la Communauté de Communes un chèque de caution libellé à M. le Trésorier de Seltz 3. Pour les associations : remettre l'attestation d'assurance à la CCPR 4. Prendre rendez-vous auprès des personnes suivantes : - M. Francis RAPP ☎ 06.81.86.69.48 courriel : <a href="mailto:rappf@wanadoo.fr">rappf@wanadoo.fr</a> OU - Mme Marie WIEDENBERG ☎ 03.88.53.04.72 courriel : <a href="mailto:marie.wiedenber@wanadoo.fr">marie.wiedenber@wanadoo.fr</a>										
Gérance du matériel Responsable	<b>Association "Action Kutu"</b>										CCPR
Lieu de prise en charge	M. Francis RAPP, Président de l'association "Action Kutu", 06.81.86.69.48										CCPR
Date de prise en charge	Zone d'activités - 4 rue du Buisson à BEINHEIM										CCPR
Date de retour	rendez-vous à convenir avec un membre de l'association										sur rendez-vous
	rendez-vous à convenir avec un membre de l'association										sur rendez-vous
<b>Nous mettons également à la disposition des communes : un pupitre de conférence - une sonorisation - un vidéoprojecteur - un écran - des barrières de chantier</b>											
<b>La CCPR met à la disposition des communes (ou syndicats) une machine de pliage et mise sous enveloppes au tarif de 50 € la journée (ne pouvant être utilisée qu'au siège)</b>											

# Démarches | Carte d'identité et passeport

De manière à ne pas être désagréablement surpris au départ de vos vacances, pensez à vérifier la date de validité de vos pièces d'identités (carte d'identité / passeport).

Par ailleurs, lors de l'organisation de vos voyages pensez à demander quels sont les documents dont vous aurez besoin lors de votre séjour.



**Les demandes de CNI et passeports sont à déposer dans une des 31 mairies** suivantes:

Bischheim, Bischwiller, Brumath, Drulingen, Eckbolsheim, Erstein, Fegersheim, Geispolsheim, **Haguenau**, Hoenheim, Illkirch-Graffenstaden, Ingwiller, **Lauterbourg**, La Wantzenau, Lingolsheim, Molsheim, Niederbronn-les-Bains, Obernai, Ostwald, Sarre-Union, Saverne, Schiltigheim, Schirmeck, Sélestat, **Seltz**, Souffelweyersheim, Strasbourg, Truchtersheim, Vendenheim, Val de Moder, Villé, Wasselonne et **Wissembourg**.

Pour vos démarches, **privilégiez la prise de rendez-vous** auprès du service concerné de la mairie dans laquelle vous souhaitez faire la demande.

Pièces à fournir pour les demandes de CNI et Passeport:

## CNI:

- La CNI reste gratuite lors d'une première demande et de son renouvellement et sur présentation de l'ancienne, sinon un tarif de 25€ sera appliqué pour tout remplacement d'une CNI perdue ou pour non présentation de l'ancienne,
- 2 photos d'identité,
- Justificatif de domicile (facture de moins de 3 mois),
- Copie de la pièce d'identité d'un des parents pour un mineur.

## Passeport:

- 86 € Timbres Fiscaux pour la demande d'un passeport d'un majeur, 42 € pour les mineurs de plus de 15 ans et 17 € pour les mineurs de moins de 15 ans,
- 2 photos d'identité,
- Justificatif de domicile (facture de moins de 3 mois),
- L'ancien passeport en cas de renouvellement.
- Copie de la pièce d'identité d'un des parents pour un mineur.

## Voyages à l'étranger

**Attention, tous les pays n'acceptent pas la Carte Nationale d'Identité de plus de 10 ans !**

Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité des cartes nationales d'identité (CNI) délivrées aux personnes majeures est passée de 10 à 15 ans. Pour les cartes délivrées entre janvier 2004 et décembre 2013, la date d'expiration ne correspond pas à la date qui est inscrite sur la carte. Pour chaque pays acceptant la carte nationale comme document de voyage, le ministère de l'intérieur propose une fiche d'information traduite qui peut être présentée aux autorités étrangères. Vous la trouverez en indiquant ce lien :

<http://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Duree-de-validite-de-la-CNI>

Ou en allant sur le site **interieur.gouv.fr** dans « recherche » inscrire « validité CNI » puis cliquer sur rechercher.

Afin d'éviter tout problème au cours d'un voyage, le Ministère des Affaires Etrangères et du Développement International recommande de privilégier l'utilisation d'un passeport valide plutôt qu'une CNI portant une date de validité dépassée (même si elle est considérée par les autorités françaises comme étant toujours en cours de validité).

# Anniversaires des aînés



**ALBENESIUS Cécile**  
**96 ans**



**WALTER Joséphine**  
**100 ans**



**HEYD Joséphine**  
**94 ans**



**HOERD Odette**  
**91 ans**



**HEYD Marie Anne**  
**90 ans**



**HEYD Joséphine**  
**80 ans**



**GROSSMANN Joseph**  
**80 ans**



**HEYD Joseph**  
**80 ans**

# Etat civil | **Mariage**

DICHTEL Marc & KÖHLER Beate

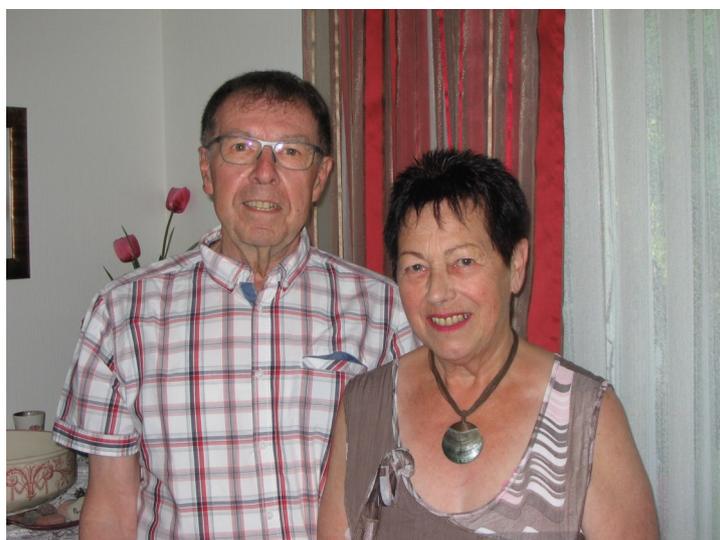
02 janvier 2021



## **Anniversaire de mariage**

**Noces d'Or**

Weissenburger Charles et Luck Monique—25 juin 2021



# Horaires | Centre des Finances Publiques

## Trésorerie de SELTZ — LAUTERBOURG

**Fermeture définitive le 31/08/2021**

Accueil du public le

Lundi, mercredi, et jeudi de 8h30 à 12h

sur rendez-vous l'après-midi

### Point—relai de paiement :

**Pour les paiements** en espèces jusqu'à 300 € et en CB, les factures munies d'un datamatrix (QR code) peuvent être payées au :

#### Dépôt de pain SCHNEIDER

8, route de Strasbourg - 67470 SELTZ

## Trésorerie de HAGUENAU

### Coordonnées

2, rue du Clabaud

BP 60254

67504 Haguenau Cedex

Tél : 03 88 53 26 26

Site web : <http://www.impots.gouv.fr>

Le Lundi : de 08h30 à 12h15

Avec ou sans rendez-vous

Le Mardi : de 08h30 à 12h15 de 13h30 à 16h00

Sans rendez-vous le matin et sur rendez-vous l'après-midi

Le Mercredi : de 08h30 à 12h15

Avec ou sans rendez-vous

Le Jeudi : de 08h30 à 12h15 de 13h30 à 16h00

Sans rendez-vous le matin et sur rendez-vous l'après-midi

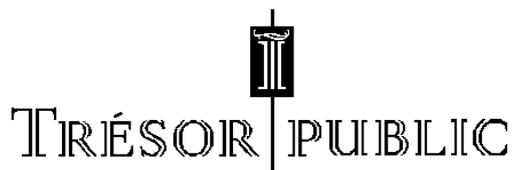
## Permanences du Service des Impôts des Particuliers de WISSEMBOURG

Accueil fiscal, uniquement sur rendez-vous, les mercredis matins

En mairie de SELTZ—semaine paire / En mairie de LAUTERBOURG—semaine impaire

Possibilité de s'inscrire soit en ligne, soit en contactant l'accueil des mairies de SELTZ

ou de LAUTERBOURG



# Horaires | Mairie de Schaffhouse

Adresse: 6, rue Principale—67470 SCHAFFHOUSE-PRES-SELTZ

Tél / Fax: 03 88 86 50 23

E-mail: [mairie.schaffhouse-seltz@laposte.net](mailto:mairie.schaffhouse-seltz@laposte.net)

Site internet : [www.schaffhouse.fr](http://www.schaffhouse.fr)

Permanences: Mardi de 10h à 11h et de 17h à 18h,

Vendredi de 16h à 18h,

**En dehors de ces horaires nous vous remercions de prendre rendez-vous.**



# Horaires | Permanences médicales

De **20h à minuit** vous pourrez joindre le **médecin de garde** au **03 69 55 33 33**

De **minuit à 8 h** les appelants seront pris en charge par le **SAMU-Centre 15**.

Cette procédure sera valable pour toutes les nuits, samedis, dimanches et jours fériés

# Mémo | Numéros d'urgence

SAMU: 15

POMPIERS: 18

POLICE SECOURS: 17



MEDECIN DE GARDE : 03 88 11 69 00

GENDARMERIE: 03 88 86 50 12

GAZ - EDF : 0810 433 068

EAU USEE: 03 88 19 97 09

EAU POTABLE: 03 88 86 51 74

CENTRE ANTI-POISON : 03 88 37 37 37

# Utile | Ramoneurs

RAMONAGE GIEDIENGER SARL

BITZ Jean-Claude - 31, Rue des Tilleuls

67470 MOTHERN

03 88 34 38 54

FRANCE RAMONAGE

2?, rue de l'Eglise

67470 SELTZ

06 30 45 01 54

# Fermeture de la mairie

Le secrétariat sera fermé pour congés annuels  
du lundi 09 août au vendredi 20 août inclus.

En cas d'urgence s'adresser au Maire ou aux Adjointes

03.88.86.12.27 – 03.88.86.80.46 – 03.88.86.83.08 - 03.88.86.86.76

Philippe GIRAUD

André MARMILLOD

Corinne HOERD

Lionel STOLTZ

## Prenez note !

Nous espérons pouvoir organiser à nouveau cette année  
notre traditionnel repas de Noël des aînés  
l'un des deux premiers dimanches du mois de décembre.

**t Toute l'équipe municipale vous souhaite un agréable été !**

